

Cercle de compétence des manifestations sportives en milieu naturel

Réunion du 19/03/2018 - Compte-rendu

| MANIFESTATION SPORTIVE OU THEMATIQUE ABORDEE | OBSERVATIONS |
|---|---|
| TRANSPYRENEENNE | <p>Evènement qui s'est déroulé dans les Pyrénées-Orientales du 27/02 au 03/03/2018</p> <p>L'organisateur a pris en compte le courrier de la Réserve Naturelle. Il a modifié son parcours en évitant les réserves de Nohèdes et de la Massane.</p> <p>Il semblerait que M. DA FONSECA souhaite communiquer le tracé qu'il a effectué afin que d'autres sportifs puissent lui emboîter le pas.</p> <p><u>Remarque de l'ONE</u> : En dehors des sentiers de randonnées balisés, le droit de passage dans les propriétés privées et celles de l'Etat est à demander.</p> |
| MARRANA SKYRACE | <p>Trail prévu fin août</p> <p><u>Les Réserve Naturelles</u> : Le souhait de la Réserve de Mantet est que la course ne passe pas sur les crêtes franco-espagnoles. L'organisateur a modifié le parcours afin qu'il passe en cœur de station côté espagnol. Objectif atteint pour la Réserve.</p> <p><u>Parc Naturel Régional</u> : Ce trail passe également sur les crêtes des hauts de la Carança, propriété du parc, sur un sentier non balisé. Le tracé passe également par l'étang de BASSIBES. Même si la période est hors des sensibilités pour la faune et la flore, il est réticent à autoriser le passage de la course. Il propose que soient empruntés des sentiers balisés notamment le GR 11.</p> <p>Le passage de 600 coureurs entraîne un risque d'érosion. Les organisateurs doivent adresser à la DDTM le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000.</p> <p><u>CHAMBRE D'AGRICULTURE</u> : possibilités impact sur les estives. Souhait de voir la carte des itinéraires.</p> <p><u>ONE</u> : Souhait de rester sur les sentiers balisés. Il faut que les organisateurs demandent une autorisation de passage à la mairie de Fontpédrouse car propriété communale.</p> <p>A prévoir : Contacter le Maire de Fontpédrouse.</p> |

| | |
|--|---|
| TRANSPYRENEA | <p>Randonnée prévue du 1er au 17 août 2018</p> <p>Le comité consultatif des réserves naturelles a donné un avis favorable au passage de la Transpyrénéa mais pas à l'unanimité.</p> <p>En attente de l'avis de la Région et du dépôt de dossier complet en Sous-Préfecture</p> <p>L'organisateur doit adresser le formulaire d'évaluation d'incidence Natura 2000 à la DDTM.</p> |
| KILIAN'S CLASSIC | <p>4 parcours au programme les 7 et 8 juillet 2018</p> <p>Le site CARLIT est la propriété du département. L'organisateur doit demander l'autorisation de passage</p> <p><u>Le PNR</u> : n'est pas favorable à un passage au sommet du Carlit</p> <p><u>ONF</u> : signale qu'une demande doit être faite par l'organisateur auprès de l'ACCA</p> <p>Proposition de contractualiser de manière pluriannuelle (sur 3 ou 4 ans) une course sur un même parcours</p> <p><u>DDCS</u> : La FFA (Fédération Française d'Athlétisme va émettre un avis défavorable pour incompétence.L'avis sera demandé à la DDCS qui peut présenter des préconisations au niveau des passages délicats et des aménagements sur la sécurité (ex : Interdire les dépassements sur certaines zones, balisage pour limiter le passage sur un seul tracé).</p> <p>Un Rendez-vous sera pris avec M. Déchonne en <u>sous-préfecture</u></p> |
| COURSE D'ORIENTATION PLA DE BARRES - LA LLAGONNE | <p>Prévue les 16 et 17 juin 2018. 200 à 300 participants pour 10 circuits proposés. Les coureurs choisissent leur itinéraire mais un traçage permet de diriger le flux des coureurs. Il est prévu qu'un lieu et un itinéraire ne voit le passage que d'une cinquantaine de personnes maximum.</p> <p><u>ONF</u> : Parcours dans la forêt domaniale, pas d'autorisation pour cette période pour cause de nidification et mise bas = problème ornithologique. Pour juillet - août et septembre pas de problème</p> <p><u>PNR</u> : réticence pour cause de passage en zone humide et nidification.</p> <p><u>CHAMBRE D'AGRICULTURE</u> : possibilités impact sur les estives. Souhait de voir la carte des itinéraires.</p> |

| | |
|-------------------------|--|
| TRAIL DES CAMPORELLS | <p>Prévu le 10 juin 2018 - 2 parcours et 150 participants - Départ de la station de Formiguère jusqu'au refuge et retour par la vallée de la Lladure.</p> <p><u>ONF</u> : Le parcours se situe dans la forêt domaniale. Plusieurs parcours possibles sur des sentiers balisés. Autorisation possible que si les 2 tracés sont sur sentiers balisés.</p> <p><u>PNR</u> : Zone du grand tétras</p> |
| TRAIL MILITAIRE DU CNEC | <p>Prévu le 20 juin 2018 entre Font-Romeu et Mont-Louis pour 150 participants. Le parcours est sur le GR et traverse la forêt communale de Bolquère et la forêt domaniale. Tracé fait en collaboration avec l'ONF et le PNR.</p> <p><u>ONF</u> : RAS <u>PNR</u> : RAS</p> |
| COURSE DU CANIGOU | <p><u>ONF</u> : Parcours en cours d'examen. Modification de la course de repli qui ne passera pas par la tour de Goa. ONF sera sur place pour une mission de surveillance.</p> <p>Le parcours de la course passe au sein de la future réserve naturelle dirigée du Canigou. Au vu du caractère historique de cette course, pas d'opposition à son organisation à court terme. Sur le moyen terme, l'envahissement du sentier par la végétation entraînera une modification du parcours actuel. Par contre aucune autre manifestation sportive ne pourra être autorisée sur ce secteur.</p> |
| CANICATALANE | <p>Prévue les 26 et 27 mai 2018 - Départ du col de la Llose pour 2 parcours : Parcours de 7 km empruntant la piste forestière de Catlla. Parcours de 2 km empruntant la piste forestière le Cortal. 80 participants attendus.</p> <p><u>ONF</u> : Demande modification du parcours pour cause de grand tétras.</p> <p><u>CHAMBRE D'AGRICULTURE</u> : Cette manifestation impacte le GAEC Radondy qui bénéficie d'une concession ONF. L'organisateur doit prendre contact avec l'éleveur.</p> |

QUESTIONS DIVERSES

Trail des brigadiers sur le secteur de Port-Vendres le 7 juin 2018. Traverse une zone Natura 2000

Guide de l'organisation des manifestations sportives : présenté par Mme AMIEL

Le 13 avril, une réunion de présentation du guide est prévue, au conseil départemental, pour les organisateurs de manifestations sportives.

Le déroulé de la 1/2 journée :

Rappel de la réglementation

Évocation des réunions du cercle de compétence

Présentation du guide

Prise de parole des intervenants

Interventions de l'ONF

Intervention du Sous-Préfet de Prades et de la Présidente du Conseil départemental.

Communication du guide prévue au niveau départemental et national notamment pas sa mise en ligne sur le site internet du Conseil Départemental.

Autres moyens de communication proposés par le Cercle de Compétence :

Diffusion par le biais de l'AMF (association des maires)

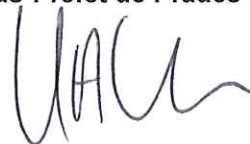
Réunion de présentations pour les maires du département.

Présentation lors d'une réunion des communes forestières

Transmission au CNFPT (centre de Formation de la fonction publique territoriale)

Perspective : envisager une diffusion du guide en Catalogne Sud traduit en catalan.

Le Sous-Préfet de Prades



Laurent ALATON